

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**COMMUNE DE CONDRIEU  
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024**

Le mercredi vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

**Membres présents** : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Mégane ROMAND ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Eric MOUNIER ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER ;

**Membres absents** : Kati SZAKALY ; Laura MOUNIER ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ;

**Pouvoirs** : Kati SZAKALY à Béatrice TRANCHAND ; Laura MOUNIER à Marie-Thérèse DARIER ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Cécile MICHEL à Magalie VEYRIER ; Stéphane BOULAHBAS à Sylvie DIANI ;

**Nombre de membres en exercice** : 27 **Nombre de membres présents** : 21 **Nombre de voix** : 27

**Date de Convocation** : 18 septembre 2024

**Secrétaire** : Sophie CETIN

**2024-44 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DU SECRETARIAT INTERCOMMUNAL DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION ET FIXATION DES MODALITES DE LA PRESTATION**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention de mise à disposition du service de secrétariat intercommunal proposée par Vienne Condrieu Agglomération ;

Vu la délibération n°24-156 du Conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération approuvant la création du service de secrétariat intercommunal, selon les modalités établies par la convention ci-jointe ; et fixant le coût horaire initial du service à 25 € l'heure tout compris ;

Considérant qu'en 2024, la réactivation du service de secrétariat intercommunal a été décidée par Vienne Condrieu Agglomération, en accord avec les communes ;

Considérant que ce service permet le remplacement en urgence des agents des communes, en cas de congés maladie ou d'absence non prévisible, la mise en œuvre de renfort ponctuel, pour des besoins de courte durée ; qu'il s'agit d'un dispositif de « secours » exclusivement ;

Considérant que le poste de « secrétaire intercommunal » est occupé par un agent de Vienne Condrieu Agglomération ;

Considérant que le coût horaire du service a été actualisé, afin de correspondre le mieux possible au coût réel de la prestation ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1<sup>er</sup> : D'approuver la convention de mise à disposition du service de secrétariat intercommunal de Vienne Condrieu Agglomération ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dument habilité à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération, notamment la convention de mise à disposition du service de secrétariat intercommunal de Vienne Condrieu Agglomération.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 25 septembre 2024

Le Maire,

Philippe MARION



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :

- Affiché le :

Le secrétaire de séance,  
Sophie CETIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sophie CETIN", written over a horizontal line.